



## AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DES MARCHES (ASPM)

Nom du marché : **Recrutement d'un Conseiller en Transactions en vue de la mise en Place d'un Contrat de Gestion au profit de la Société Béninoise d'Énergie Electrique**

Nom du projet : Millennium Challenge Account-Benin II

Type d'avis : Demande de Proposition (DP) – SFQC

Information Générale Pays :  
Pays : Bénin

Ville/Localité : Cotonou

Avis/Numéro de Contrat : RFP/PP4-CIF-PRISP-06

Date de publication : 18 Mai 2017

Date limite : 19 juillet 2017

Agence de financement : (MCC) Millennium Challenge Corporation

Acheteur : (MCA) Millennium Challenge Account-Benin II

Langue d'origine : English

Information de Contact  
Adresse : Samuel O. BATCHO  
Coordonnateur National  
Millennium Challenge Account - Benin II Immeuble  
Kouglénou, 3ème étage  
Domaine de l'OCBN Derrière la Compagnie  
Territoriale de Gendarmerie du Littoral Cotonou,  
République du Bénin

Téléphone : +229 21 31 78 25  
Fax : +229 21 31 46 92

Email : [info@mcabenin2.bj](mailto:info@mcabenin2.bj)  
Web Site : <http://www.mcabenin2.bj>

Type de marchés : Services  
Code du marché : 85312320 – Services Conseils

1. Le Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement du BENIN (« Gouvernement » ou « [GdeBénin] ») ont signé un Compact Millennium Challenge Account (« Compact ») visant une aide du Millennium Challenge Account d'environ 375 000 000 dollars US (« Financement MCC ») destinée à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au BENIN. Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account Bénin II (MCA-BENIN) (« Entité MCA »), se propose d'affecter une partie du Financement MCC au règlement des paiements autorisés au titre du marché visé par la présente Demande de Propositions. Tout paiement effectué au titre du marché envisagé sera soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et documents associés, y compris aux restrictions relatives à l'utilisation et aux conditions de décaissement du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Entité MCA ne pourra se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du financement du MCC.
2. Le programme énergétique du Bénin comprend quatre (4) projets à savoir : (i) Projet de Réformes Politiques et de Renforcement Institutionnel ; (ii) Projet de Production d'Electricité ; (iii) Projet de Distribution d'Electricité ; et Projet d'Accès à l'Electricité Hors Réseau. L'objectif du programme est d'accroître la productivité et la production de l'entreprise, de générer davantage de possibilités économiques pour les ménages et d'améliorer la capacité de fournir des services publics et sociaux en améliorant la quantité et la qualité de l'approvisionnement de l'électricité. Le Compact sera exécuté sur une période de cinq années après l'entrée en vigueur. Pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord, il est mis à la disposition du Gouvernement et de MCA-Bénin II un fonds de mise en œuvre du Compact qui sera utilisé avant l'entrée en vigueur du Compact.
3. MCA-Benin II agissant au nom du Gouvernement du Bénin invite maintenant les cabinets de consultants qualifiés, expérimentés et éligibles à lui soumettre des propositions pour fournir les services de Conseiller en Transactions en vue de la mise en Place d'un Contrat de Gestion au profit de la Société Béninoise d'Energie Electrique
4. La Demande de Propositions (« DP ») est ouverte à toutes les entités ou personnes éligibles (« Consultants ») qui souhaitent soumissionner. Les formes d'association admises entre Consultants sont la coentreprise et le contrat de sous-traitance visant la prestation de services de consultants dans le but de mettre en commun de manière complémentaire les domaines d'expertise respectifs des Consultants s'associant et d'optimiser leur capacité à exécuter leurs obligations et à réaliser leur mission avec succès.
5. Les services de consultants et le marché qui devrait être attribué portent sur une période de **12 mois calendaires**.
6. Un Consultant sera choisi conformément à la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC), procédure d'évaluation exposée dans les sections de la DP conformément aux « Directives du Programme de MCC en matière de Passation des Marchés » disponibles sur le site Internet de MCC : [www.mcc.gov](http://www.mcc.gov).
7. Le Dossier de DP comprend les sections suivantes :

## **PARTIE 1 – PROPOSITIONS ET PROCEDURES DE SELECTION**

### **Section I Instructions aux Consultants**

Cette section apporte aux Consultants potentiels des informations destinées à les aider à préparer leurs propositions ; Elle apporte également des informations sur la soumission, sur l'ouverture des plis, sur l'évaluation des propositions et sur la procédure d'adjudication.

### **Section II Données particulières de la Proposition**

Cette section comprend des dispositions propres au présent marché, qui complètent les informations de la section 1 - Instructions aux Consultants.

### **Section III Qualification et Critères d'Evaluation**

Cette section définit les qualifications requises du Consultant et les critères d'évaluation de la Proposition.

### **Section IV A Formulaires de proposition technique**

Cette section contient les Formulaires de Proposition Technique à remplir par tout Consultant potentiel et à remettre, dans une enveloppe séparée, avec l'ensemble des documents formant la Proposition intégrale du Consultant potentiel.

### **Section IV B Formulaires de proposition financière**

Formulaire de Proposition Financière. Cette section contient les Formulaires de Proposition Financière à remplir par les consultants potentiels et à remettre dans une enveloppe séparée, avec l'ensemble des documents formant la Proposition intégrale du consultant.

### **Section V Termes de Références**

Cette Section contient les détails sur les Termes de référence décrivant la nature, les tâches et les devoirs devant être accomplis par le Consultant.

8. Les Consultants potentiels intéressés à soumettre une Proposition doivent exprimer leur intérêt par courriel, en indiquant les coordonnées complètes du Cabinet, à MCA-Benin II, attention Agence de Passation des Marchés, à travers [info-benin@charleskendall.com](mailto:info-benin@charleskendall.com) et copie à [info@mcabenin2.bj](mailto:info@mcabenin2.bj). Ainsi, le document de Demande de Propositions leur sera délivré en format PDF par courriel. Après avoir reçu la DP, veuillez-nous en informer par écrit ou par courrier électronique à l'adresse ci-dessus :
  - a) Que vous aviez reçu la DP ;
  - b) Que vous soumettriez une proposition seule ou en association.
9. Une réunion préparatoire à la soumission des Propositions aura lieu le 08 juin 2017 à 10 H 00 mn, heure locale de Cotonou dans les locaux de MCA-Bénin II à l'adresse ci-dessous.
10. La date limite de dépôt des Propositions est le **19 juillet 2017 à 10 heures**, heure locale de Cotonou. Les Propositions déposées après ces date et heure ne seront pas prises en considération et seront retournées sans avoir été ouvertes. Il est très important que les Consultants prennent en compte les distances et les formalités douanières dans leur calcul du temps que leur Proposition prendra pour arriver à destination

**Adresse de MCA-Benin II :**

Millennium Challenge Account Bénin II (MCA-Benin II), Immeuble  
Kouglénou, 3e étage, Domaine de l'OCBN Derrière la Compagnie  
Territoriale de Gendarmerie du Littoral, 01 BP 101- Attention :

**Agence de Passation des Marchés,**

Email : [info-benin@charleskendall.com](mailto:info-benin@charleskendall.com) et copie à [info@mcabenin2.bj](mailto:info@mcabenin2.bj).

A handwritten signature in blue ink is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text "Le Coordonnateur National" and "MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT BENIN II".

Le  
Coordonnateur  
National

**Samuel O. BATCHO**  
**Coordonnateur National**